

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code
de commerce relatif au montant global des versements
effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code
général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

VOLTALIA

Société Anonyme

au capital de 748 516 681 €

84, boulevard de Sébastopol

75003 Paris

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

29, rue du Pont

92200 Neuilly-Sur-Seine

Forvis Mazars

Commissaire aux Comptes

45 rue Kléber

92300 Levallois-Perret

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

VOLTALIA

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux actionnaires de la société Voltalia,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires

Grant Thornton
Forvis Mazars

Volitalia
Exercice clos le 31 décembre 2025

Page 2 / 2

aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

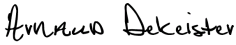
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 20 575 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 29 avril 2026


Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

DocuSigned by:

C5009F84C6434AB...

Arnaud Dekeister
Associé

Forvis Mazars

Signé par :

E24AFD837E85414...

Blandine Rolland
Associée



ATTESTATION MECENAT

Je soussigné, Robert KLEIN, agissant en qualité de Directeur Général de la société Voltalia, société anonyme au capital de 748 516 681,20 euros, dont le siège social est situé 84, boulevard de Sébastopol – 75003 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 485 182 448,

Atteste par la présente, que le montant des versements effectués au titre des dépenses de mécénat ouvrant droit à réduction d'impôt, en application des dispositions de l'article 238 bis du Code général des impôts, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élève à 20 575 euros (vingt mille cinq cent soixante-quinze euros).

Fait à Paris,

Le 21 avril 2026

Robert KLEIN

Directeur Général

DocuSigned by:
robert klein
AFFCC85A603243E...

Voltalia SA

84 Boulevard de Sébastopol, 75003 Paris, France · T. +33 (0)1 81 70 37 00
info.voltalia@voltalia.com · www.voltalia.com

TVA Intracommunautaire FR82485182448 · S.A. au Capital de € 748.516.681,20 · RCS Paris n° 485 182 448 -
SIRET n° 485 182 448 00095